

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 2^e jour de mars 2015, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

57-03-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier.

2. Adoption des procès-verbaux

58-03-15 2.1 Séance ordinaire du 9 février 2015

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015 soit accepté, tel que présenté.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 9 février 2015

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 9 février 2015.

4. Correspondance

- Du Comité consultatif agricole du territoire de la MRC de Bonaventure, une correspondance concernant la démarche de révision de l'entente à portée collective par le CCA de la MRC. Cette entente vise à permettre aux villes d'émettre un permis pour la construction d'une résidence, permanente ou saisonnière, dans certaines parties (îlots déstructurés et secteurs agroforestiers) de la zone agricole protégée par la CPTAQ, et ce, sans avoir besoin d'une autorisation préalable de la CPTAQ. Le comité demande aux villes de leur faire suivre les demandes de modifications reçues des citoyens qui seront traitées à partir des mêmes critères qui ont servi à définir soit un îlot déstructuré ou encore un secteur agroforestier, lors de la réalisation de la première entente de 2009.
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le compte rendu et l'orientation préliminaire dans le dossier des Entreprises G. Couture, concernant leur demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière d'un emplacement d'une superficie approximative de 2,03 hectares, faisant partie du lot 2-3, et ce, pour une période de 10 ans. Si les observations énoncées dans la demande reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande peut être autorisée en autant que les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'autorisation soient respectées.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 32 675 \$, représentant le premier versement (40 %) de la compensation pour le recyclage 2014, accompagné d'une copie de correspondance de Recyc-Québec précisant les détails des dépenses encourues pour les activités de collecte de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour les municipalités de la MRC.

- De M. Luc Fournier, sous-ministre adjoint au loisir et au sport, une correspondance confirmant que le ministère accorde, en vue de la réalisation du projet de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie, une autorisation de principe pour l'attribution d'une aide maximale équivalant à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 1 208 360,70 \$, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II. Une deuxième correspondance devrait être envoyée sous peu concernant les exigences à respecter en vue de l'obtention de l'autorisation finale.
- Du ministère des Transports, un chèque au montant de 40 000 \$ représentant le premier versement d'une subvention totale de 100 000 \$, dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal, pour les travaux effectués sur le chemin Cyr et le chemin de Saint-Edgar en 2014.
- De Mme Hélène Latérière, directrice régionale au ministère de la Culture et des Communications, un chèque au montant de 7 500 \$ alloué en vertu du programme d'aide aux initiatives de partenariat et représentant le dernier versement de l'année 2014 prévu à l'entente de développement culturel.
- De M. Érick St-Laurent, directeur régional intérimaire de l'Agence de Développement économique Canada, une correspondance indiquant que suite à l'analyse de la réclamation pour le projet 400042127, l'Agence vient d'approuver le versement d'une somme de 71 366 \$, qui constitue le versement final de ce projet.

59-03-15

5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de février 2015, et ce, au montant de trois cent dix-neuf mille trois cent soixante dollars et soixante-trois cents (319 360,63 \$).

60-03-15

6. Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer Mme Geneviève Braconnier à titre de maire suppléante, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

61-03-15

7. UMQ Assurances collectives des employés – Renouvellement de gré à gré

Attendu le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Ville de New Richmond, membre du regroupement du Lac-Saint-Jean, du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, assurés auprès de SSQ Groupe financier;

Attendu le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

Attendu la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil autorise la Ville de New Richmond à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de douze (12) mois.

62-03-15

8. Nomination des vérificateurs

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté de nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville de New Richmond pour l'année 2015 (article 108, LCV), et ce, au montant approximatif de dix-huit mille sept cent soixante-quinze dollars (18 775 \$), plus taxes.

63-03-15

9. Nouvelle installation du Centre de la petite enfance Pouce-Pousse – Contribution de la Ville

Considérant que le Centre de la petite enfance Pouce-Pousse inc. est un organisme à but non lucratif;

Considérant le projet de cet organisme, en voie de réalisation, de construire un deuxième centre représentant des investissements de plus de un million de dollars (1 000 000 \$);

Considérant que ce nouveau centre aura une capacité de 44 places supplémentaires et créera 17 emplois de qualité;

Considérant la volonté du Conseil à répondre à la demande grandissante de services de garde;

Considérant la résolution 74-03-14, adoptée le 17 mars 2014, par laquelle le Conseil a autorisé, sans frais, la cession du lot 59-1-34-1 pour la mise en place dudit centre ainsi que son engagement à procéder au branchement des différents services d'aqueduc et d'égout sans frais;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, une demande a été déposée à la MRC de Bonaventure afin qu'elle verse un montant de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) ainsi qu'à la Caisse populaire de New Richmond pour un engagement de leur part de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

Considérant que la Ville offrait par les années passées un programme de subvention aux nouvelles constructions, représentant un crédit de taxes foncières échelonné sur cinq (5) ans, mais que ledit programme n'est plus offert;

Considérant que pour la réalisation de ce projet il y a un manque à gagner au montant approximatif de quarante mille dollars (40 000 \$);

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser une aide financière, à compter de l'année 2016, échelonnée sur 5 ans, et ce, à titre de contribution pour la nouvelle installation du Centre de la petite enfance Pouce-Pousse. Cette aide financière représentera le manque à gagner, d'un coût approximatif de quarante mille dollars (40 000 \$), entre le coût du projet et l'apport monétaire envisagé des partenaires à recevoir tels la MRC de Bonaventure et la Caisse populaire de New Richmond, entre autres. De plus, la Ville s'engage à poursuivre les démarches avec le Centre de la petite enfance Pouce-Pousse afin de trouver le financement manquant.

64-03-15

10. Règlement 970-15 modifiant le Règlement 760-03 abrogeant le Règlement 543-90 régissant les comptes de taxes, le taux d'intérêt et approuvant les modalités de perception desdits frais – Adoption

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 970-15 modifiant le Règlement 760-03 abrogeant le Règlement 543-90 régissant les comptes de taxes, le taux d'intérêt et approuvant les modalités de perception desdits frais.

11. Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. René Leblanc, à l'effet que le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

65-03-15 12. Résolution d'appui – Avril, Mois de la jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

URBANISME

66-03-15 13. Règlement 968-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar)

13.1 Adoption du second projet

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le second projet du Règlement 968-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar).

13.2 Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière, à l'effet que le Règlement 968-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ea.3 (Cimetière de Saint-Edgar), sera adopté à une séance ultérieure.

67-03-15 14. Transaction d'échange de terrain – Mauger Ford

Considérant que Mauger Ford a acquis de la Ville en 2011 un terrain d'une superficie de 13 800 mètres carrés, au prix de 45 000 \$ plus taxes, pour la construction d'un nouveau garage;

Considérant que la transaction de 2011 stipulait que la Ville pouvait racheter ledit terrain à 90 % de son prix de vente si le projet ne se réalisait pas;

Considérant qu'en 2013, la Ville a adopté une résolution (256-09-13) acceptant de prolonger le délai de début de la construction dudit nouveau garage;

Considérant les exigences de Ford Canada et du propriétaire de Mauger Ford;

Considérant le désir de Mauger Ford de procéder à un échange de terrain;

Considérant que les valeurs foncières actuelles des propriétés du secteur du boulevard Perron sont plus élevées que celles de la route 132;

A ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser un échange de terrain du lot 148-2-1 pour une partie des lots 161-9-1P et 160-1-3P, d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés, et ce, selon le plan annexé aux présentes, entre la Ville et Mauger Ford. Il est entendu que Mauger Ford s'engage à payer les frais de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout afin de desservir le terrain. De plus, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

68-03-15 15. Autorisation de vente de terrain excédentaire – M. Éric Dion – Lot visé : 5 017 331

Considérant les lots obtenus de la part de Smurfit-Stone situés à l'arrière des propriétés du Parc Chaleur;

Considérant que la Ville juge ces terrains excédentaires;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente au prix de un dollar (1 \$), plus taxes, à M. Éric Dion, du lot 5 017 331. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

69-03-15 16. Demande d'aide financière – Fondation Hydro-Québec pour l'environnement – Réserve naturelle de la Petite rivière Cascapédia – Autorisation de signature

Considérant la création de la réserve naturelle du marais de la Petite rivière Cascapédia;

Considérant l'obtention en 2013 de l'entente de reconnaissance de réserve naturelle dudit marais par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

Considérant que la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'aider les collectivités québécoises à s'approprier leur environnement, à en jouir de façon responsable et à transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures;

Considérant la volonté des bénévoles impliqués au dossier de mener à terme un projet de développement;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser M. Réal Cyr et M. Léonard Leblanc à préparer, déposer et signer, pour et au nom de la Ville, un projet dans le cadre de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, selon les critères requis, et ce, pour la Réserve naturelle de la Petite rivière Cascapédia.

TRAVAUX PUBLICS

70-03-15 17. Appel d'offres – Achats en commun MRC Bonaventure – Lignes de rues 2015

Considérant l'offre reçue de la MRC de Bonaventure à l'effet de procéder à un appel d'offres en commun pour les lignes de rues 2015;

A cette cause, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond ne se joigne pas à la MRC de Bonaventure dans le cadre de l'appel d'offres en commun pour les lignes de rues 2015.

71-03-15 18. Autorisation de déneigement – Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

Attendu que le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs a déposé une demande d'autorisation afin de procéder au déneigement du chemin du Calvaire pour la durée du transport de bois des propriétés de leurs membres, et ce, jusqu'au dégel (environ fin mars 2015);

Attendu que ledit Groupement déneigera cette route en participation avec la compagnie Transalta (Venterre NRG) déjà autorisée à effectuer le déneigement de cette dernière par la résolution 261-09-14;

Attendu qu'en vertu du règlement régissant le déneigement des chemins municipaux, le Conseil municipal peut autoriser une compagnie qui demande l'autorisation de déneiger elle-même et à ses frais un chemin municipal qui n'est pas déjà entretenu par la Municipalité, et ce, sous réserve du respect de certaines conditions;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de confirmer au Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs, l'autorisation du Conseil municipal de procéder au déneigement du chemin cité en rubrique. Il est entendu que ledit Groupement devra fournir à la Ville une preuve d'assurance responsabilité civile pour ledit chemin d'un montant minimum d'un million de dollars (1 000 000 \$).

72-03-15 19. Utilisation du fonds de revenus de gravières-sablières pour l'année 2014 pour l'entretien du réseau routier

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'utiliser le montant de vingt-six mille cent cinquante-huit dollars et soixante cents (26 158,60 \$) provenant du fonds de revenus des gravières-sablières de l'année 2014, et ce, pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2015.

73-05-15 20. Offres de services professionnels – Étude préliminaire pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout sanitaire – Parc industriel

M. René Leblanc déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Considérant le futur établissement de garages automobiles sur la route 132 dans le secteur du parc industriel;

Considérant qu'une demande a été faite auprès de diverses entreprises pour obtenir une offre de services professionnels pour une étude préliminaire servant à établir la possibilité de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout au Rang 2 Est;

Considérant la réception de trois (3) offres :

Roche Ltée :	2 100 \$, avant taxes
Roy Consultants :	3 750 \$, avant taxes
Tetra Tech :	4 000 \$, avant taxes

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et approuvé par les conseillers d'octroyer à la firme Roche Ltée le mandat de préparation d'une étude préliminaire pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout sanitaire dans le secteur du parc industriel, et ce, au montant de deux mille cent dollars (2 100 \$), avant taxes.

SALLE DE SPECTACLES

74-03-15 21. Entretien annuel – Système climatisation et chauffage – Salle de spectacles – Autorisation de signature et de dépense

Considérant que suite aux rénovations de la Salle de spectacles, des travaux ont été entrepris sur l'unité de climatisation-chauffage;

Considérant que des investissements se sont ajoutés dans le projet global de rénovation de la Salle de spectacles, et ce, concernant le panneau de contrôle et les conduites de ventilation de ladite unité;

Considérant qu'il serait important d'effectuer un entretien annuel adéquat;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur général et le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville une entente de service avec la firme Honeywell, pour l'entretien annuel du système de climatisation et de chauffage de la Salle de spectacles régionale Desjardins, et ce, pour une période d'un (1) an. Le paiement annuel pour ce service d'entretien sera de trois mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (3 396 \$), plus taxes et sera facturé trimestriellement, à compter du 1^{er} mars 2015.

SERVICE INCENDIE

75-03-15 22. Service incendie – Habits de combat – Autorisation de dépense – Fonds de roulement

Considérant que plusieurs habits de combat pour les pompiers sont désuets;

Considérant que la durée de vie utile pour un (1) habit de combat est de dix (10) ans;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et approuvé d'autoriser le paiement à la firme l'Arsenal d'un montant de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-un cents (18 393,81 \$), taxes nettes, pour l'achat de douze (12) habits de combat pour les pompiers, et ce, pris à même le fonds de roulement.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen indique qu'il y aurait lieu de s'interroger sur des mesures de sécurité à prendre en ce qui a trait au stationnement du salon funéraire. La circulation se fait très vite à cet endroit et c'est très dangereux de traverser pour les piétons. L'installation de feu de signalisation pourrait être une solution.

Dans le même domaine, il signale également que la période de dégel qui approche laisse présager que les automobilistes qui se stationnent dans le terrain agrandi adjacent au Tim Hortons, vont probablement répandre de la gravelle et de la boue sur la route en quittant, ce qui risque de rendre la route 132 très glissante et dangereuse.

Dans un autre ordre d'idées, ce même citoyen désire que la Ville adresse une motion de félicitations à M. Jean-Pierre Querry, conseiller municipal, pour l'excellent travail bénévole accompli au long des années à la direction de l'activité de la Guignolée.

Une citoyenne offre en son nom et au nom des contribuables de la Ville ses sincères sympathies au maire pour la perte de sa mère.

76-03-15 Levée de la séance

À 20 h 31, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, la séance est levée.